

Plus de temps et d'argent afin d'aider les familles à élever leurs enfants

Le temps passé avec nos enfants est précieux et il peut être difficile de concilier les responsabilités telles que le travail et les soins aux enfants, particulièrement au cours de leur première année. Comme les soins aux enfants incombent encore de manière disproportionnée aux femmes, des milliers de mères doivent faire un choix entre ramener un chèque de paye à la maison ou s'occuper de leur nouvel enfant. Aujourd'hui, une mère sur six active sur le marché du travail au Canada n'a pas droit à un congé pour obligations familiales payé, alors que les parents adoptifs ne peuvent toujours pas obtenir les mêmes congés que les autres parents.

Plus d'aide pour les familles élevant des enfants au cours de leur première année

Rien n'est plus important pour les parents que de passer du temps avec leurs enfants. Cependant, élever une famille coûte cher et les factures s'accumulent rapidement, surtout lorsque les parents gagnent moins alors que le prix des produits pour bébé et des garderies monte.

Un gouvernement libéral réélu s'assurera que les nouveaux parents reçoivent davantage d'aide dès maintenant en :

- versant jusqu'à 1 000 \$ de plus aux familles afin de les aider, au moment où le coût d'élever les enfants est le plus cher, en augmentant de 15 % l'*Allocation canadienne pour enfants* (ACE) pour les enfants de moins d'un an.
- veillant à ce que les familles aient plus d'argent tout de suite, en rendant non imposables à la source les prestations de maternité et les prestations parentales. Cela signifie que l'impôt fédéral ne sera pas déduit des chèques de prestations d'assurance-emploi (AE) lorsque les nouveaux parents les recevront.

- Par rapport à la proposition d'Andrew Scheer d'un crédit d'impôt non remboursable, cela veut dire que les familles en bénéficieront un an plus tôt et qu'elles recevront l'argent quand elles en ont besoin. Contrairement à la proposition des conservateurs, vous obtenez ce qu'on vous a promis. Votre supplément de l'AE en tant que nouveau parent ne dépend pas de vos autres revenus, de vos déductions ou de vos crédits.
- Pour un parent gagnant environ 45 000 \$ par année au travail, cela signifie environ 1 800 \$ de plus pour payer les factures.
- Les résidents du Québec recevront une prestation comparable sur la part d'impôt fédéral qu'ils paient dans le cadre du *Régime québécois d'assurance parentale*.
- rendant plus équitables les congés payés pour les familles, en instaurant un congé de 15 semaines pour les parents adoptifs, de manière à ce que tous obtiennent les mêmes avantages, qu'il s'agisse d'une naissance ou d'une adoption. Cela signifie une aide supplémentaire de 7 000 \$ pour la famille moyenne demandant le nouveau congé d'adoption¹.

Grâce à ces changements, une famille de deux personnes dont le revenu est de 90 000 \$ aujourd'hui, qui attend un enfant et qui est déjà admissible aux prestations d'AE, peut s'attendre à environ 2 300 \$ en aide supplémentaire non imposable afin de s'assurer que son enfant obtienne le meilleur départ possible dans la vie². Ces changements entreront en vigueur à partir de juillet 2020.

Concrétiser la vision d'un congé familial payé garanti pour tous

Le Canada offre aujourd'hui deux grands programmes aidant les familles à disposer de l'argent et du temps nécessaires pour élever un enfant pendant sa première année :

- L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) : Instaurée par notre gouvernement libéral en 2016, l'ACE verse des milliers de dollars d'assistance non imposable à plus de neuf familles sur dix au Canada. Grâce à l'ACE, 300 000 enfants ont été tirés de la pauvreté et les parents ont plus d'argent à investir notamment sur des aliments sains, des activités sportives ou des leçons de musique pour leurs enfants.
- Les prestations de maternité et les prestations parentales de l'assurance-emploi³ : Ce programme assure jusqu'à 55 semaines de congé avec protection d'emploi et de prestations⁴, de manière à ce que les familles qui travaillent puissent se permettre de passer du temps avec leur nouveau-né. Comparativement à l'ACE, les prestations de maternité et les prestations parentales sont imposables et seules les personnes ayant travaillé un nombre suffisant d'heures y sont admissibles.

Ces deux programmes fournissent une aide essentielle aux familles lorsqu'elles en ont besoin, mais nous savons qu'il faut en faire plus. Aujourd'hui, par exemple, la serveuse du restaurant du coin qui travaille fort, mais qui n'accumule pas assez de quarts de travail pour être admissible à un congé payé, ne peut pas avoir recours à grand-chose. Les travailleurs autonomes, ou ceux dont l'emploi est précaire, reçoivent peu d'aide ou pas du tout⁵. Par conséquent, une mère sur six au sein de la population active du Canada ne reçoit pas de congé familial payé même si elle travaillait avant la naissance de son enfant⁶.

Avec l'évolution des emplois, tous les parents doivent pouvoir compter sur un montant de base d'aide, qu'ils soient travailleurs autonomes, qu'ils travaillent à temps partiel ou qu'ils occupent plusieurs emplois. Nous pouvons aussi en faire

davantage pour aider ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les nouveaux parents dont le revenu est faible ou moyen, et pour qui il est le plus difficile de joindre les deux bouts.

Un gouvernement libéral réélu s'emploiera à instaurer un Congé familial payé garanti – un programme ambitieux qui veillera à ce que les parents non admissibles à un congé payé au titre de l'AE ou qui n'en reçoivent pas suffisamment, que ce soit parce qu'ils sont entre deux emplois, gagnent peu ou n'ont pas travaillé un nombre suffisant d'heures, reçoivent un revenu garanti pendant la première année de vie de leur enfant. Cela signifie que chaque parent canadien pourra se permettre de passer la première année à la maison avec son enfant, au moment où c'est le plus important.

Ce nouveau programme, qui sera lancé en 2021, offrira aux Canadiens un moyen plus simple, plus généreux et plus accessible de disposer du temps et de l'argent nécessaires pour élever leur enfant au cours de sa première année. Nous intégrerons les prestations de maternité et les prestations parentales de l'AE à l'ACE en les élargissant et en nous assurant que la protection d'emploi associée aux congés n'est pas diminuée par ce changement.

Au cours de la prochaine année, nous collaborerons étroitement avec les provinces et les territoires, les intervenants du milieu, les employeurs, les syndicats et les experts afin de concevoir un système favorable aux familles. Nous nous assurerons que le *Congé familial payé garanti* :

- fournit une couverture plus complète et plus efficace;
- prend en compte la réalité de l'emploi au XXI^e siècle;
- tient compte des divers besoins des familles d'aujourd'hui;
- fait du Canada un chef de file mondial en matière de soutien aux parents.
- Dans le cadre de ce processus, nous veillerons à l'intégration efficace du Congé familial payé garanti au *Régime québécois d'assurance parentale*, que la province continuera à gérer de manière autonome.

Coût

Nous prévoyons que ces mesures coûteront environ 800 millions de dollars en 2020-2021, montant qui passera à 1,2 milliard de dollars en 2023-2024. Les détails supplémentaires concernant les coûts de ces mesures seront publiés au cours de la campagne.

¹En fonction d'une prestation hebdomadaire moyenne de 454 \$ en 2017-2018, indexée à 2019-2020, pendant 15 semaines. Source : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/contrôle2018/chapitre2/speciales.html>.

²Cela ne comprend pas les suppléments obtenus au titre du congé d'adoption.

³Les parents du Québec participent au Régime québécois d'assurance parentale de la province.

⁴Dans le cas où les deux parents se partagent le congé parental et ont ainsi droit aux cinq semaines supplémentaires de prestation. Les parents peuvent aussi prendre un congé prolongé, avec des prestations réduites pouvant s'étaler jusqu'à 84 semaines si on le combine avec le congé parental partagé.

⁵<https://irpp.org/fr/research-studies/parental-benefits-in-canada-which-way-forward/>

⁶Environ 17 % des mères occupant un emploi rémunéré d'une catégorie ou d'une autre (incluant les travailleuses autonomes) n'ont pas reçu de prestations de maternité, de prestations parentales ou de prestations du Régime québécois d'assurance parentale en 2017. Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181115/t005a-fra.htm>.